

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

N° 2025/598

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

**BUDGET
« LOCATIONS »**

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Aucune

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ;

Vu la délibération 2025-588 du 25 mars 2025 adoptant le budget primitif « Locations » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'équilibrer les crédits alloués aux amortissements.

Il convient de basculer les crédits du chapitre 040 au chapitre 042.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de constater la créance de la société des Experts du Poêle aujourd'hui en liquidation judiciaire.

Il convient de basculer les crédits du chapitre 011 au chapitre 68 en section de fonctionnement.

Les réajustements concernent des crédits ouverts à la section de fonctionnement et d'investissement aux articles suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chapitre)</i>	<i>Montant</i>
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-82,69
		28138 (040) : Autres constructions	82,69
Total dépenses :		Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chapitre)</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-82,69		
6135 (011) : Locations mobilières	-9 606,10		
6811 (042) : Dotations aux amortissements incorporelles & corporelles	82,69		
6817 (68) : Dotation aux dépréciations des actifs circulants	9 606,10		
Total dépenses :		Total recettes :	0,00

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 16 juin 2025.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#